

DISCUSSION DELIB 52

Le Maire : « Questions ou commentaires ? Monsieur JAMMET puis Madame GERMANY. »

Monsieur JAMMET : « Oui Monsieur le Maire, si j'ai bien compris ces équipes, d'une part, vont faire un diagnostic en commun avec les trois équipes qui vont être choisies parmi celles qui vont concourir ou qui sont déjà sélectionnées et ça va être traduit individuellement par chaque équipe qui se mettra ensuite au travail. Je veux dire tout simplement personne ne peut penser que ce sont ces équipes, ou l'équipe qui sera retenue au bout du compte, qui vont élaborer un projet sans qu'on ne leur ait donné des directives d'ensemble et de cohérence sur l'ensemble. Voilà je me dis que l'on continue à avoir des délibérations sans que l'orientation municipale soit précisée. Je trouve que pour la clarté des débats et pour la clarté des décisions on a besoin d'une réponse précise, élaborée et cohérente qui soit soumise à la concertation des Mantais avant de pouvoir se prononcer et lancer les équipes sur le terrain. Je vous le dis, et je vous le répète, personne ne peut penser que ces équipes peuvent travailler et elles-mêmes élaborer un projet sans que la Municipalité ne leur ait donné des consignes, ce n'est pas possible. »

Le Maire : « Merci, Monsieur JAMMET. Madame GERMANY. »

Madame GERMANY : « Oui moi je souhaiterais revenir sur la question de la consultation des habitants. Donc trois études vont être présentées. Alors seront-elles présentées aux habitants dans le cadre d'une réunion, d'une réelle réunion, non justement dans le cadre d'une consultation avec échanges avec les habitants et est-ce que vous prendrez justement en compte leurs observations ou alors serait-ce encore une réunion publique où vous ferez part finalement du projet que vous aurez choisi ? Puisqu'apparemment j'ai relevé lors de la délibération 37, vous estimez que consulter les habitants c'est perdre du temps. Donc est-ce que vous avez prévu cette consultation.... ? »

Le Maire : « Contrairement à ce que vous dites Madame GERMANY, nulle part il est écrit que consulter c'est perdre du temps, c'est votre interprétation qui n'engage que vous. »

Madame GERMANY : « C'est vous qui l'avez dit à la délibération 37. »

Le Maire : « Non. Non, je n'ai pas dit ça. »

Madame GERMANY : « Si, si j'ai noté... ».

Le Maire : « Et bien vous avez mal noté. Il faut reprendre votre prise de notes. Pensez bien que si je le considérais comme cela, je n'en ferais pas et donc si j'en fais c'est que je crois que ça a de l'importance et c'est bien pour ça que nous le faisons. Deuxièmement, Monsieur JAMMET et évidemment les équipes qui vont travailler sur ce projet ne partent pas ex nihilo dans leurs réflexions. C'est d'ailleurs pour ça que nous avons délibéré le 17 novembre dernier pour retenir un avant projet d'aménagement. Et bien ce que nous avons décidé le 17 novembre ici même, qui est une des bases de réflexions qu'ils vont avoir à mener, qu'ils vont avoir à nous proposer, donc bien sûr on n'a pas changé. Votre question c'était « est-ce qu'on

a changé notre avant-projet d'aménagement ? La réponse est non, c'est toujours une base et comme c'est un projet qui s'inscrit dans la durée, soyez assuré que régulièrement nous allons avoir des délibérations sur ce sujet qui vont toujours s'inscrire sur le même objectif et dans la poursuite avec tout à la fois des réflexions qui nous seront faites qui permettront d'éclairer, de nous éclairer sur ce qu'il y a lieu de faire et le marché de définition en l'occurrence est quelque chose d'important. Il est important d'avoir l'éclairage, de plusieurs éclairages, c'est pour ça que nous avons trois équipes qui vont plancher sur ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas au vote ? C'est adopté. »